

Document 8

Accord entre le responsable du lieu d'expérimentation et le responsable du service de soins urgents

le Dr , responsable du lieu, s'engage à ce que :

- tous les protocoles soient soumis au chef du service de soins avant leur mise en œuvre,
- les dates de début et de fin d'essai et les moments de présence des volontaires (malades) soient communiqués au chef du service de soins.
- un matériel de soins d'urgence (à définir par les signataires) soit disponible sur le lieu d'expérimentation.

Le Dr..... responsable du service de soins d'urgence s'engage à :

- lire les protocoles avant leur mise en œuvre,
- prendre en charge, pendant la durée des essais, tout événement nécessitant une prise en charge immédiate en cas d'urgence.
- fournir son CV abrégé.

A, le
Le responsable du lieu d'expérimentation
(signature et cachet du service)

A, le
Le responsable du service de soins d'urgence
(signature et cachet du service)